

P27/D1,62

Sainte-Cunégonde, 21 Mai 1894
L. Bo. Beaumont brw
G. V. Ducharme brw
J. A. R. Leonard brw
H. Morin brw
F. L. Lalonde brw
J. B. Duroches brw Ecr.
J. S. Delisle brw
M. J. Lymburner brw
J. Luthull brw
Monsieur,
usieurs

Avis vous est par le présent donné qu'une assemblée
du Comité des Chemins aura lieu Mardi le
vingt deuxième jour de Mai 1894 à sept heures et demie
P. M. dans une des salles de l'Hôtel de Ville où il sera question d'affaires importantes.

Par ordre,

Ohs. F. Porlier

Greffier.

P27/D1,62

Je l'assigne Certificé sous mon
Serment d'affidé que je livre à M. le Fr. H. Vautr.
G. A. Ducharme, J. A. R. Léonard H. Marin C. P. Lalonde
J. B. Durocher, A. S. Delisle M. E. Guimbaud & J. Routhier
les onis pour une assemblée du comité des chemins pour
Mardi le 22^e juin de l'an courant à 8 P.M.

St-Louis le 21^e Mai 1894

Frans. Parrot



28110

avis d'assemblée du
comité des chemins

P27/D1,62

Montréal 18 Mai 1894

A. M^r le Maire
et les Conseillés de la ville de St. Léonard
Messieurs

Je désireprie avoir le contrat
pour votre approvisionnement de charbon comme par le
passé pour l'Hotel de Ville donc j'ai résolu de vous offrir
ma soumission aux prix suivant

Furnace et Egg	\$ 5,75	par tonne délivré à domicile et mis en case
Slope et Chestnut	, 6,00	
Scotch et Grate	" 6,00	
Lower Port	" 5,50	
		2000 lbs par tonne

Dans le cas où vous désireriez faire peser le charbon
vous-même le cout sera payable par vous

Toute obéissant serviteur
M. J. Pinette

P27/D1,62

2811^a
Soumission pour
charbon
C. Chenette
18 mai 194

P27/D1,62

94 Queen Street.
Montreal, Que.

38 York Street.
Toronto, Ont.

ADDRESS ALL CORRESPONDENCE TO THE COMPANY.

The Royal Electric Company.

COPY Montreal, Que. MAY 22nd, 1894.

J. Emile Vanier, Esq.

The Imperial Building,

City.

Dear Sir:-

In further reply to your favor of the 11th instant, beg to say that we and others have been in possession of the property referred to for over ten years, part of which property we acquired from you, but rather than disfigure the street we are willing to allow the fence to be ~~move~~ moved, provided you bear the expense.

Kindly notify us if this is satisfactory to you, and if so we will give immediate instructions to our men to do the work, and when finished we will send the bill to you.

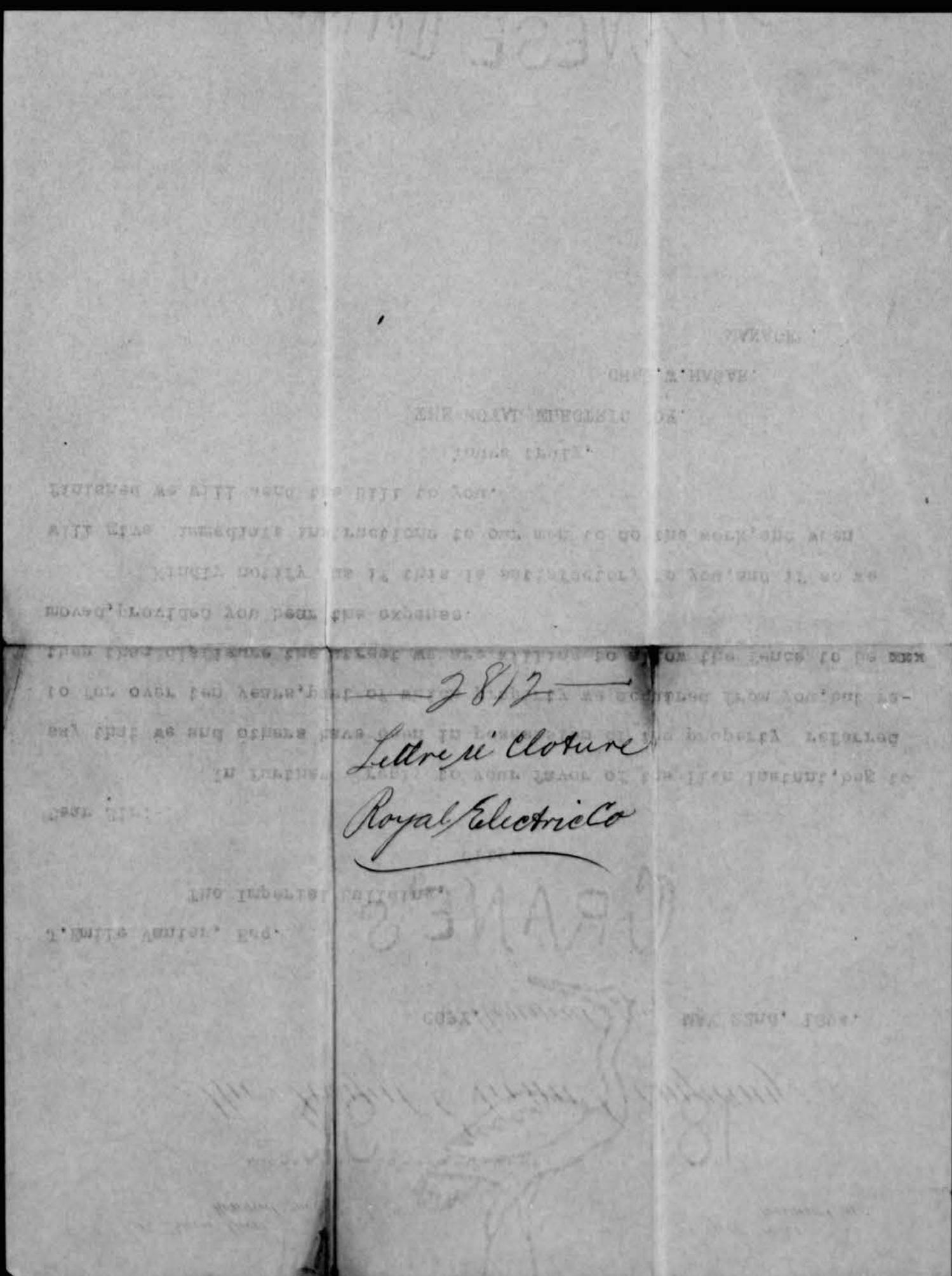
Yours truly,

THE ROYAL ELECTRIC COY.

CHAS. W. HAGAR.

MANAGER.

P27/D1,62



P27/D1,62



Montreal, St. Cunegonde, May 22 1894
To his Honor the Mayor & Aldermen of the
Council of the City of St Cunegonde.
Gentlemen

The undersigned respectfully sheweth
that the late change in the level of Side walk
nearly closes up windows of our Cellar in fair
building on Albert st. and buries more than
half of Stone foundation thus disfiguring the
appearance of our Building & causing us a
real damage. We hereby demand that Your
Honorable body do take our representation into
consideration and allow us the damage.

To estimate which we propose to refer the matter
to arbitration. One to be chosen by the Council
and its expense one by us at our expense &
the third if necessary at the cost of the Corporation

Very respectfully Submitted

Joseph Luttrell

P27/D1,62

287
Reclamation pour dommages
Joseph Hudon
mai 1941

ESTATE OF CONCESSIONS INC.
WILLIAMSON LTD.

P27/D1,62

DÉLAVÉ

STANDARD LIGHT & POWER CO.

TELEPHONE 1557.

OFFICE, THE TEMPLE,

MONTREAL, May 23rd, 1894, 189

To The Mayor and Council of the City of

St. Cunegonde de Montreal ,

Que,

Gentlemen;

We notice that Poles are being erected in your municipality, without our consent. As we have exclusive rights, we desire to draw your attention to this fact, and we hereby protest against your allowing these poles to be put up. We call upon you to have them removed without delay.

Trusting that this will have your immediate attention,

We remain,

Sincerely yours,

STANDARD LIGHT & POWER CO.

W. D. L. M. President.
Charles Morton Manager.

P27/D1,62

DÉLAVÉ

STANDARD LIGHT & POWER CO.

TELEPHONE 1657.

OFFICE, THE TEMPLE,

MONTREAL, May 23rd, 1894, 189

To The Mayor and Council of the City of

St. Cunegonde de Montreal ,

Que,

Gentlemen;

We notice that Poles are being erected in your municipality, without our consent. As we have exclusive rights, we desire to draw your attention to this fact, and we hereby protest against your allowing these poles to be put up. We call upon you to have them removed without delay.

Trusting that this will have your immediate attention,

We remain,

Sincerely yours,

STANDARD LIGHT & POWER CO.

Richard J. Dickson President.
Charles Morton Manager.

P27/D1,62

—28/3—

Avis à posteaux
dans les rues
Grand Light & Power Co.

P27/D1,62

CONSEIL D'HYGIÈNE | BOARD OF HEALTH
DE LA | OF THE
PROVINCE DE QUÉBEC. PROVINCE OF QUEBEC.

78, ST. GABRIEL, MONTREAL.

25 Mai, 1894

Monsieur le Secrétaire Trésorier,

Comme vous le savez déjà, la variole sévit à l'état épidémique à Chicago, et de plus, elle existe dans un grand nombre d'autres villes des Etats-Unis avec lesquelles nous avons des communications constantes. Le Canada n'en est pas même tout à fait exempt. A Kingston, Ontario, un soldat vient d'être atteint de cette maladie, le Nouveau Brunswick en déclare un cas, et le SS. Oregon a débarqué dernièrement un varioleux à la Quarantaine de la Grosse Isle dans notre Province.

Tout ceci nous fait voir que, d'un moment à l'autre nos municipalités peuvent avoir à lutter contre l'invasion du fléau.

Comme nous vous le disions dans notre circulaire du 9 Janvier dernier, la mesure la plus efficace que nous ayions pour prévenir l'apparition de la maladie, ou pour empêcher, au moins, qu'elle devienne épidémique, est la vaccination et la revaccination. Il faut vacciner les masses et c'est dans cela que se trouve la garantie du succès. Afin d'y arriver plus promptement et aussi pour enlever toute excuse à ceux qui pourraient prétexter pauvreté, le Conseil vous suggèrera de faire vacciner les pauvres aux dépens de la municipalité. Montréal vient à notre suggestion, d'adopter le plan suivant que le Conseil soumet à votre considération:

1o- Tous les médecins de la ville ont été autorisés, pour 15 jours, à vacciner aux dépens de la Corporation tous les pauvres qui se présenteront à eux; la municipalité leur fournit le vaccin et leur paie 25¢ par vaccination;

2o- Tous les dispensaires ont été déclarés postes de vaccination et leurs médecins reçoivent également 25¢ plus le vaccin. Outre les dispensaires plusieurs postes de vaccination ont été ouverts et les vaccinateurs permanents de la ville y ont été stationnés; l'Hotel de ville est un de ces postes

3o- Après les 15 jours mentionnés plus haut, les vaccinateurs permanents de la ville visiteront les maisons où il y aura eu des abstentions.

En vous signalant ce qui est fait à Montréal, le Conseil espère que vous ferez aussi votre part puisque votre municipalité n'est séparée de Montréal que par une ligne imaginaire et que, par conséquent, il y a solidarité au point de vue du danger qui nous menace actuellement. Le Conseil compte donc que vous adopterez un plan de généralisation de la vaccination aussi analogue que possible à celui qui vient de vous être exposé et qui certainement est très efficace.

Votre dévoué serviteur, *Eugène-Maurice Verlaine*

P27/D1,62

2813^a

Lettre du Consul
Italien de la Prov.
de Québec
à Sic. 24 mai 1844

P27/D1,62

94 Queen Street.
Montreal, Que.

38 York Street.
Toronto, Ont.

ADDRESS ALL CORRESPONDENCE TO THE COMPANY.

The Royal Electric Company.

Montreal, Que. MAY 25th, 1894.

Chas. F. Portier, Esq.

City Clerk, Town of St. Cunegonde,
St Cunegonde, Que.

Dear Sir:-

We have your favor of the 16th instant, and in reply
beg to say that we will supply the two 32 candle power Incandescent
Lights referred to, for the sum of THIRTY SEVEN DOLLARS AND FIFTY
CENTS, (\$37.50), per annum each until May 1st, 1895, and after
that date, at the rate of \$52.50 per year each.

Yours truly,

The Royal Electric Co.

C. W. Flanagan
Manager.

P27/D1,62

— 2814 —
Lettre à Lumière
Ineadesciente
Royal Standard Co

Yester at noon, we went into the town of Mo, even so
we had to go through a long distance to get to the
YELL AND RAILROAD STATION to see our boat, so we took a little
rest at the station, and then we went to the hotel, the name of which
was "The Royal Standard Hotel", it was a very good hotel, and
Yester evening we went to the theatre, and saw a play
called "The Merchant of Venice".

P27/D1,62

C. F. Poirier, Esq.
Sec Cité St-Léonard
Dear Sir

It appears from representation by Chief Hebert that the Police Committee did not pass order for some things required by him, which I believe were simply omitted, and as he wishes to obtain these requisites at once, you will please issue an order for one Belt, one Rubber Coat, good & Pair Rubber Boots. And present Bill at next meeting of Committee.

St-Léonard
May 30/94

Yours truly

J. S. Luttrell
Free Committee

P27/D1,62

2814a
ordre d'achat
pour la police
J. O. Nutall
30 mai 1904

P27/D1,62

Montreal, May, 26/2.

To the members of the St Cunegonde Council.

Gentlemen, I have asked many times for a permit for either the Montreal Gas Co or the Gates Gas Co to lay pipes up to my stores Nos 3240 to 3244 Notre Dame St. and I have not received any yet. If the pipes are not laid and a permit given for same inside of two days I will hold the St Cunegonde Council responsible as I must have gas for my business. I remain

Yours respectfully

John Foley
2067 Notre Dame St.



P27/D1,62

P27/D1,62

ANDREW ALLAN
PRESIDENT.

WM MCMASTER
MANAGING DIRECTOR.

A.F.MACPHERSON,
SECRETARY-TREASURER.

CABLE ADDRESS.
"ROLMILLS"
MONTREAL.

Montreal Rolling Mills Company

PLEASE ADDRESS ALL COMMUNICATIONS
TO THE COMPANY.

Montreal.

June 1st 1894.

To the Mayor & Aldermen
of the City of Ste Cunegonde,
P.Q.

Gentlemen:-

Referring to the hydrants that are on this Company's property, some of which were put in by yourselves, and the same being under your control.

We beg to report that a valve has been put on the 6" pipe running into our property from the main on Notre Dame Street and has been reduced so that the amount of water allowed to come into this Company's property for municipal purposes has been reduced to the capacity of a 2" pipe.

We advise you of this, as we were not aware until the evidence was given in court during the trial of the case against this Company by the Montreal Water & Power Co of this condition, and the evidence shows that we have been in this position for a year on the third of this month.

Since securing this information, we would also report that the Insurance Companies made a test of the water pressure on the hydrants and that the pressure only shows 70 lbs., and that with one 1½" stream the pressure was reduced to 40 lbs., with 2, 1½ stream, the pressure was reduced to 20 lbs., with 3, 1½ stream, the pressure was reduced to 12 lbs.,

P27/D1,62

P27/D1,62

REASSE CO. & CO.,

We would ask you to kindly give the above your immediate attention, as you can see at once in what position the Company's property would be in case of fire.

We have the honor to remain,

Your obedient Servants,

THE MONTREAL ROLLING MILLS CO'Y

PER *John L. Moore*
MANAGING DIRECTOR.

P27/D1,62

SAMPLE ROOMS
474 ST PAUL ST
MONTREAL.

ADDRESS ALL CORRESPONDENCE
TO MONTREAL, P.O.BOX 448.



St. Cunegonde, Que.

June 29.

1894

C-

L. H. Henault, Esq.

Mayor. St Cunegonde.

Dear Sir/-

We are now in a position to go ahead with factory for Enamelling, having gone to considerable expense in bringing out an expert from Germany to put up the building, etc. We expect to commence work with about 40 men, and while we do not have any hopes of having this business pay for some time, still we believe that we will be able to work up a large business before very long: and we would ask you to bring the matter of taxes before the Council at next meeting. We think that we should have an exemption from taxes for at least 20 years, or we might put it in this way - give us a continuation of our present exemption, which would of course include new factory, which we intend building on vacant lot next to Finlay's Foundry, if satisfactory arrangements could be made about taxes.

Your kind attention will oblige us very much.

Yours respectfully-

G. & J. DAVIDSON & CO.

Per

W

P27/D1,62

3816
Lettre u excep-
tion de taxes
Thos D'Avord

PARCHMENT

P27/D1,62



Pièces réunies

DÉBUT

Montréal, 6 Juin 1874

à son Honneur le Maire & à
Messieurs les Échevins de la Ville de
St. Camille de Montréal.

Messieurs,

Pouvez-vous me permettrez de vous rappeler que l'automne dernier, vers le 20 Novembre je crois, il a été passé à une séance de votre Conseil, une résolution au sujet du pavage des ruelles de votre Municipalité; immédiatement je me suis mis à l'œuvre afin d'avoir les données nécessaires; l'arpentage et le nivellement de ces ruelles ont été faits, les plans et profils ont été préparés; enfin tous les travaux préliminaires indispensables ont été exécutés et sont à votre disposition. C'est dire, Messieurs, que le pavage des ruelles pourrait être commencé dès demain même, si vous décidiez dans ce sens.

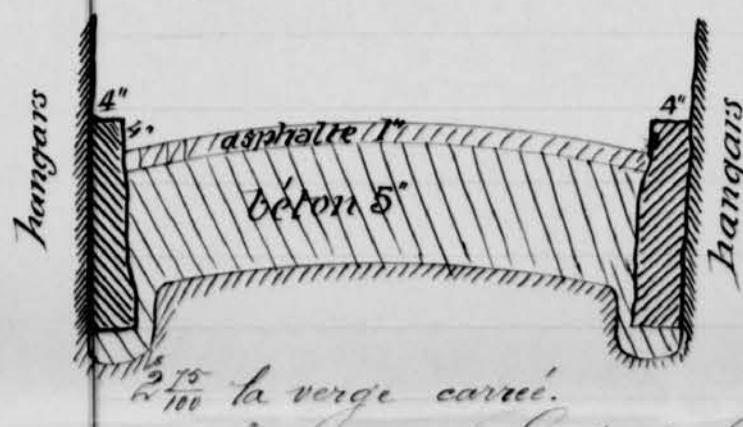
D'un autre côté j'ai fait une étude spéciale des matériaux de pavage des ruelles; j'ai fait de nombreuses recherches, et après avoir considéré toutes les circonstances dans lesquelles vous vous trouvez, je vais déclarer que de tous les pavages possibles il y en a peu qui sont assez économiques en même temps que praticables pour être introduits chez vous.

J'ai successivement considéré le bois sous toutes ses formes,

les

les blocs de granit, la brique vitrifiée, comme on l'emploie dans différents endroits aujourd'hui, la pierre artificielle sous forme de pierre, taccérite, rock-hinge, granolithique, etc., de même que les asphalte Trinidad, roche asphaltique ou "mastic". asphaltique, etc., etc., et j'en suis venu à la conclusion qu'afin de conserver l'uniformité dans l'exécution des pavages de St. Cunégonde, le pavage en roche asphaltique (rock asphalt) serait le seul suffisamment économique en même temps que praticable pour courir nos rues.

Le pavage ainsi recommandé se composerait d'une couche d'asphalte de 1 pouce à $1\frac{1}{4}$ pouce d'asphalte coulé reposant sur une couche de béton ordinaire de 5 pouces d'épaisseur, le tout bâti de chaque côté d'une chaîne de pierre de 4 pouces d'épaisseur à la tête, sur une hauteur de 10 pouces et reposant aussi sur béton; cette chaîne devant dépasser l'asphalte de 4 pouces comme l'indique le croquis ci-dessous.



Je crois que le coût avec une couche de 1" d'asphalte ne dépasserait pas $\frac{125}{200}$ la verge carrée; et avec $1\frac{1}{4}$ pouce d'asphalte

Le tout humblement soumis

J. Eustache Vauvies

Ingénieur de la Cité de St Cunégonde de Montréal.

Montréal, 6 Juin 1891.

A son Honour le Maire et à
Messieurs les Échevins de la Ville de
St' Cunégonde de Montréal

Messieurs,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur le fait que
l'intention des Contracteurs, M. M. Bastien et Laliquette, est de commencer
demain, si le temps le permet, le pavage des rues.

En conséquence, je vous prierais de vouloir bien m'indiquer
la rue où il vous serait agréable que l'on commençât ces travaux.

D'un autre côté, je vous rappellerai que la question du
tramway électrique étant réglée pour les rues Notre Dame et
St' Antoine, je suggesterai que l'on commençât les travaux
de pavage sur cette dernière rue, afin de permettre à la
Compagnie des petits chars, de relier immédiatement leur voie
à celle de St' Henri, qui est maintenant posé sur la voie
Rue St' Antoine, dans cette Municipalité. Dans ce cas, je
vous demanderai la permission d'accorder à M. M. Bastien et
Laliquette de faire immédiatement les branchements nécessaires
qui restent encore à faire sur cette rue. Les services d'eau vis-à-vis
les lots vacants sont à peu près au complet.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,

Votre très obéissant serviteur

J. Quintalais

Ingénieur Ville de St' Cunégonde.

Montreal, 6 Juin 1894

A mon Honneur le Maire et à
M. le Directeur des Travaux de la Ville de
St. Léonard de Montréal.

Mesieurs,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur le fait que l'égout actuel de la rue St. Antoine ne se rend pas sous à fait à l'Avenue D'Iberville ; il serait opportun dans mon opinion, que l'on conduisit cet égout jusqu'à l'Avenue en question avant que le pavage y soit posé. C'est un travail qui peut se faire dans un temps très court, et que l'on pourrait abattre immédiatement. Je crois que la distance à parcourir serait d'environ 40 pieds.

J'ai l'honneur d'être, Mesieurs,
Votre très obéissant serviteur.

P. Guillet-Davies

Ingénieur Ville de St. Léonard.

P27/D1,62

- 2816^a -

Lettre parage
des rues
J. E. Vanier

P27/D1,62



Pièces réunies

FIN

P27/D1,62

Maintenance of Reformatory and Industrial Schools.

Montreal, 29th May, 1894.

To the Secretary Treasurer

City of St. Gengonde.

Sir:-

Please receive enclosed duplicate account
of amount due by this Municipality and which was payable
on the 1st May last.

The original account was mailed to you
on the 3rd February 1894, and as the time for payment has
elapsed, it will be necessary for you to have this account
settled without further delay as prompt proceedings will
be otherwise taken to collect the same.

Yours truly,

W. MacLaurie
Collector of Prov. Tax.
District of Montreal.

P27/D1,62

- 2817 -
Lettre de l'école
industrielle

Sainte-Lucie, juin 6, 1894

A Mr le Maire et à Mess. les
Échevins de la Ville de St. Lucie.

Messieurs,

Ma propriété rue
Richelieu près de la rue Dominion
ayant subi de grands dommages et
une grande dépréciation par le
nivelllement de la rue il y a deux
ans, et cette année encore en baissant
le trottoir comme vous le faites
et déterrant notre propriété de
deux pieds au moins, je me crois
désormais justifiable en réclamant de vous
la somme cent vingt cinq Dollars
afin de remettre autant que possi-
ble la maison aussi confortable que
par le passé; chose que je crois très
difficile car elle est trop élevée, et
les poteaux étant trop découverts
je crains que la gelée ne cause beau-
coup de dommages ce que nous consta-
terons plus tard.
J'espérant Messieurs que vous ferez
droit à ma demande qui n'est que
raisonnable, je demeure

Votre dévoué

A. Goderre Sr.

-2817^a

Lettre réclamation

A. Godin

P27/D1,62

P27/D1,62

THE ROYAL ELECTRIC COMPANY.

MEMORANDUM.

Office, 94 QUEEN STREET.

Montreal, JUNE 5th, 1894.

To The City of St Cunegonde,

St Cunegonde, Que.

Gentlemen:-

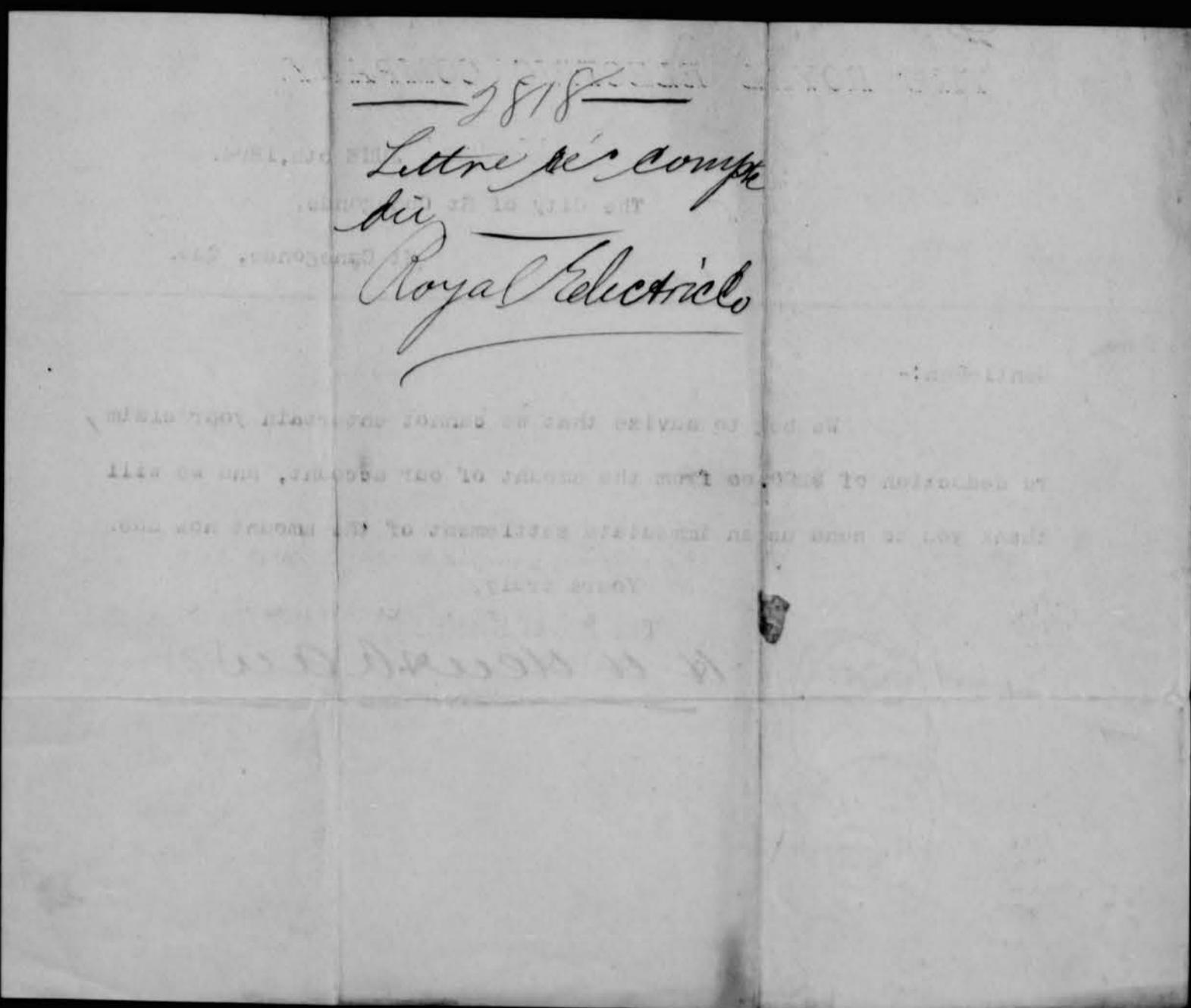
We beg to advise that we cannot entertain your claim,
re deduction of \$200.00 from the amount of our account, and we will
thank you to send us an immediate settlement of the amount now due.

Yours truly,

The Royal Electric Co.

A. A. Deanslaw
Treasurer

P27/D1,62



P27/D1,62

94 Queen Street,
Montreal, Que.

38 York Street.
Toronto, Ont.

ADDRESS ALL CORRESPONDENCE TO THE COMPANY.

The Royal Electric Company.

Montreal, Que. JUNE 6th, 1894.

C. F. Perlier, Esq.

City Clerk,

Corporation of St Cunegonde,

St Cunegonde, Que.

Dear Sir-

We have your favor of the 30th Ult requesting us to change the location of certain of our poles in your Municipality, and beg to say we have given instructions to have the work done, it being understood that the cost of making the changes is to be borne by you.

When the work is completed we will send you a statement of the cost.

Yours truly,

The Royal Electric Coy.
Chas. M. Nagas.
Manager.

P27/D1,62

2819
Lettre de pose
potable
Royal Electric Co

JUNE 22, 1904.

C.H. Polley, Esq.

City Clerk,

Corporation of St. Georges

St. Georges, Que.

Dear Sir -

We have now taken to the soft fit lumbering us to expense
use of gas and, this will, save us both money and gas to say
the intention to return to our home to the next
isit before the work is done, if you will furnish us with
the cost of moving this house to our new
home to meet to the cost of the work of removing it from the lot.

Yours truly,

P27/D1,62



Pièces réunies

DÉBUT

2261

Montreal 6 juillet 1894

à son Honneur le Maire
et à M. M. les Echevins de
la Cité de Ste Cunegonde

Messieurs

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur les copies de deux lettres que j'ai reçues du Secrétaire de la Cie Royale électrique au sujet de la clôture de leur terrain de la rue Albert.

Si après cette correspondance il semblerait que la Cie en question reconnaît qu'elle aurait plus de terrains que ses titres lui en accordent mais elle ne voudrait pas faire elle-même les frais du déplacement de cette clôture.

J'ai vérifié l'occupation actuelle de la Royale et j'ai comparé avec le plan original de la subdivision Workman's Island sur lequel les titres sont nécessairement basés et je trouve que l'occupation actuelle est de 104,10" pieds en profondeur tandis que le plan n'en accorde que 103, il y a donc empiètement de la part de la Royale sur la rue Albert, et il n'y saurait y avoir là dedans aucune question de prescription de 10 ans comme on semble vouloir le dire.

Je recommanderais donc qu'on décide cette question le plus tôt possible afin de nous permettre de terminer

P27/D1,62

le trottoir qui est commencé en face.

J'ai l'honneur d'être M. M.

Votre très obéissant serviteur

Ingénieur de la Cité de St-Lunegonde

Frank (of me)

The Royal Electric Company

Montreal, May 22nd 1894

J. Emile Vanier Esq.
The Imperial Building
City

Dear Sir

In further reply to your favor of the 11th instant, beg to say that we and others have been in possession of the property referred to for over ten years, part of which property we acquired from you, but rather than disfigure the street we are willing to allow the fence to be moved provided you bear the expense.

Kindly notify us if this is satisfactory to you, and if so we will give immediate instructions to our men to do the work and when finished we will send the bill to you

Yours truly
The Royal Electric Co.
(Signed) C. W. Hagen.
Manager.

P27/D1,62

Montreal 15th May 1894

private copy
Emile Vaniot, Esq.,
Engineer The City of St. Léonard &
The Imperial Building
City

Dear Sir:-

Replying to your favor of the
11th instant, we have instructed Mr W.
McLean Wallant C.E. to survey and picket
our property in St. Léonard with a view of
ascertaining whether our fence is encroaching
on the city ^{property} or not.

Yours truly
(Signed) The Royal Electric Co
Chas W. Hayes
Manager

P27/D1,62

-2819^a
Lettre ré la Cie
Royale Electrique
J.E. Daniel

P27/D1,62



Pièces réunies

FIN

A Monsieur le Maire
et
Messieurs les Échevins.

Messieurs,

Je me vois dans l'obligation de revenir sur la demande déjà adressée au Conseil à propos des dommages, comme vous le savez je reclamais cent vingt cinq Dollars; Mr Morin ayant été autorisé à régler la question m'a offert cent piastres et me dis de faire les travaux, ce que je fis sans retard. Nous en sommes rendus à cent dix-neuf (\$119. ~~25~~) piastres de dépenses pour les réparations, qui sont faites d'après les avis de Mr Morin et je crois que nous ne serons pas à la peine d'y revenir plus tard.

Comme vous le voyez mon intention n'est pas de faire des bénéfices, mais de me demander rien de plus que le coût des travaux, c'est à dire le remboursement de la différence, chose qui n'est que raisonnable.

En attendant une réponse qui je l'espère sera favorable je demeure messieurs.

Votre tout dévoué
A. Goderre Sr.

Sainte-Lucie, 11 juin, 1894.

P27/D1,62

2820
Plainte de dom-
mages à sa propriété
C. Godeore

A B C D E

P27/D1,62

Mr. Vébert Receiver St. Cergoade.

Dear Sir As the Fire men wish to get their
boots made each man to his orders & are
willing to pay the cost over the amount the Committee
are authorized to pay. Will you please give
each man the cash to do so. This you will
place before Committee at its next meeting for consideration.

St. Cergoade \$24.50

June 29/94

OK Th
June 29/94

Yours truly
Joseph Luthell
Pres Fire & Police
Mr. Vébert

P27/D1,62

28209
Permis à chevaux
sous police
Jos Luttrell

TRIGON
N PAPER

St Cunegonde 11 Juin 1894.

A Monsieur le Maire et a Messieurs les
Échevins de la Ville de St Cunegonde.
Montreal.

Messieurs

Comme je sais que vous n'êtes pas
sans vous être aperçus du travail extra que
j'ai fait, durant le temps que j'ai fait les
vidanges pour la ville, j'espére que vous
serez assez généreux de me donner une
semaine de paie pour le surcroit de tra-
vail que j'ai fait.

Je demeure Messieurs

Votre très humble et obéissant

serviteur

Francis Lajambe.

P27/D1,62

—2821—

Lettre nⁱ argent pour
surcroit
F. Larambe

P27/D1,62

Extrait du livre des délibérations du conseil municipal du village de Ste-Cunégonde

La requête de la compagnie de gaz de Montréal dite "Montreal Gas Co." demandant permission de poser des tuyaux à gaz sur la rue St Joseph dans ce village, et aussi exemption de taxe et huie.

Mr. le conseiller ~~et la~~ L. H. Renaud propose secondé par M. le conseiller Joseph Lutrell que permission soit accordée à la compagnie de gaz de Montréal de poser des tuyaux à gaz sur le parcours de la rue St. Joseph dans ce village aux conditions suivantes savoir: que la dite Compagnie fournira le gaz aux citoyens de cette municipalité qui demeurent sur le parcours des tuyaux sur la dite rue St. Joseph aux mêmes prix et conditions chargés dans les limites de la cité de Montréal.

Le conseil de cette municipalité se réservant le privilège d'imposer une taxe ou cotisation sur le prix du coût des tuyaux ainsi posés dans cette municipalité.

P27/D1,62

2821a

Extrait du livre des
délibérations du conseil
municipal du village de
St-Cuthbert

Le 10 juillet

P27/D1,62

JOHN R. COATES, C.E. President.

A.F. GAULT, Vice-President.

A.B. PHILLIPS, Secretary.

THE CONSUMERS' GAS COMPANY
OF MONTREAL.
LIMITED

HEAD OFFICES } 20 ALEXIS ST.
COR. NOTRE DAME ST. BELL TELEPHONE 1543

GAS WORKS —————
COTE ST. PAUL.

Montreal June 12 1894

The Town Clerk
St. Cunegonde
Sir

With reference to your letter on
the subject of pavements at 20 Notre Dame
and Vinet St., will you please get
your contractor to do the necessary
repairs & charge us with net cost.

You will note that we only opened half
the sidewalk, the other half being all
in order.

Yours truly
Wm. Milbourne
acting Secy

P27/D1,62

Dear Sirs
We are enclosing the names of individuals
who have been instrumental in getting
the bill introduced & expect no money will ever
be given away that has not been earned.

2822

Lettre si reparas
au strotlours H.L.
The Consumers' Guide

St-Léonard le 11^e Juin 94

à Son Honneur le Maire et à Messrs
Pro Échevin de la Cité de St-Léonard

Mrs

Nou les nombreux Services
que j'ai rendus tant à la brigade du feu
qu'au corps de police de cette Municipalité
et considérant que tout ce je ferai
si l'avenir dans l'accomplissement
de ces devoirs devrait une grande
sauvegarde pour la population et une
grande économie pour notre Corporation
je demanderai si votre Honble Conseil
de me donner la modique somme de
deux piastres par semaine et je m'engagerais
à rendre les mêmes services qu'auparavant.

Esperant que ma demande recevra
votre assentiment, je demeure avec considération

Votre très humble servt^r
Charles Fragrance
Constable de maître

P27/D1,62

2822^a
Lettre de M. Léon Lefebvre
à la Commission d'indemnisation
11 juillet 1945

S^e Curé d'Unigonde 14 Juin 1894

A. Son Honneur le Maire
et Messieurs les Conseillers
de la Ville de S^e Unigonde
de Montréal
Messieurs.

Les évaluateurs de voté
Cité ont l'honneur d'informer
voté conseil qu'ils ont terminé
le rôle d'évaluation pour l'an-
née 1894.

A. Piché
Paul Desjardins,
H. K. Bequette
Lucien Hamel

—282(3)—

Lettre reçue
d'évaluation
Les Evaluatrices
1894

P27/D1,62

MONTREAL, 14 JUIN, 1894.

A SON HONNEUR LE MAIRE & A MESSIEURS LES ECHEVINS
De la Cité de Ste Cunégonde de Montréal.

OPINION LEGALE

&&&

-----EXPOSE DES FAITS-----

La Compagnie ROYAL ELECTRIC a un terrain longeant la rue Albert dans la Cité de Ste Cunégonde. La clôture de la Compagnie empiète de vingt-deux pouces sur la rue Albert. Cette dernière, tant par elle-même que par d'autres, a été en possession de ce terrain depuis plus de dix ans et en a acquis la propriété par prescription. Elle est prête cependant à remettre le terrain pourvu que la Cité de Ste Cunégonde paie les frais de déplacement de cette clôture. D'un autre côté, la cité de Ste Cunégonde m'informe que la prise de possession de ce terrain par la clôture qui existe actuellement n'a eu lieu qu'en mil huit cent quatre-vingt-sept, c'est-à-dire il y a sept ans. L'on veut savoir si la Cité de Ste Cunégonde de Montréal a droit de forcer la compagnie ROYAL ELECTRIC d'enlever cette clôture et de lui faire remettre le terrain sur lequel elle a ainsi empiété.

OPINION

Si l'empiètement ne date que depuis sept ans comme vous me le dites, il n'y a aucune difficulté, que la Compagnie ROYAL ELECTRIC est obligée d'enlever la clôture à ses frais et dépens et vous livrer le terrain sur lequel elle a empiété.

-2-

POUR prescrire par dix ans il faut être de bonne foi et avoir un titre translatif de propriété et, pour répondre précisément à cette dernière question il me faudra probablement examiner les titres de la ROYAL ELECTRIC et de ses auteurs. Cependant, d'après le rapport de M. Vanier Ingénieur Civil de la Cité de Ste Cunégonde, il appert que la compagnie ROYAL ELECTRIC n'a jamais été en possession de ce terrain à titre de propriétaire vu que son titre de propriété lui donne seulement cent trois pieds, tandis qu'elle en occupe actuellement cent quatre pieds dix pouces; il y a donc, comme le dit votre ingénieur, empiètement de la part de la ROYAL ELECTRIC sur la rue Albert, et dans ce cas la prescription de dix ans ne s'appliquerait pas.

Je suis donc d'opinion que dans l'un et l'autre cas si le rapport de M. Vanier est correct, la compagnie ROYAL ELECTRIC est obligée d'enlever sa clôture à ses frais et dépens.

Montréal, 14 Juin, 1894.

Joseph Adam

P27/D1,62

— 2824 —

-11-

MONTREAL 14 JUIN , 1894.

OPINION LEGALE re empie-
tement sur la rue Albert

A

LA CITE DE STE CUNEGONDE

DE MONTREAL

P27/D1,62

Deux documents

portent

le même numéro

d'archives

P27/D1,62

*Lafleur, Cross & Bernard,
Advocates etc.*

*R. Lafleur
Alex. G. Cross
L. Edmear. Bernard.*

NEW YORK LIFE INSURANCE CO. BUILDING.

Montreal. 14th June 1894

G.N.Ducharme Esq.
Sec-Treas. Town Ste Cunégonde
Ste Cunegonde, Que.

Dear Sir:-

Our client Mr. Hugh Brodie proprietor of the lot of land at Cote St Paul known as lot official number 3603 on the official plan of the parish of Montreal has instructed us to notify the Town of St Cunegonde that his property above mentioned is being injured in consequence of the nuisance created by the Town having dumped refuse and dead animals upon a property immediately adjoining. The tenant refuses to be exposed to the stench any longer.

We therefore request the Town of St Cunegonde to abate the nuisance without delay otherwise our client will take legal proceedings.

Yours &c.

Cross & Bernard

P27/D1,62

18249

Yours &c.

Montreal, 20th Decr 1824
Dear Sirs

I have the honor to inform you that we have

arrived at Montreal to make our arrangements

for the winter, and to have made all necessary

provision for the time we expect to remain in

the city, and to have made all necessary

provision for the time we expect to remain in

the city, and to have made all necessary

provision for the time we expect to remain in

the city, and to have made all necessary

provision for the time we expect to remain in

Montreal, 20th Decr 1824
Dear Sirs

P27/D1,62

Deux documents

portent

le même numéro

d'archives

P27/D1,62

GRANVILLE C. CUNNINGHAM.
MANAGER & CHIEF ENGINEER.

Montreal Street Railway Co.

Montreal, 16th JUNE, 1894.

L.N. DUCHARME Esq.,

Secretary-Treasurer,

Ste. CUNEGONDE.

DEAR SIR:-

I sent a letter to your municipality on Wednesday last, in regard to paving work, and substantially agreed to the proposition that was discussed with the Council on Monday night. I have not yet heard from you on the subject.

I am very anxious that there should be no further delay in giving us the permission to go on with the work on these streets, and my letter, agreeing to the proposition made, was written in the expectation that we should at once have permission to commence work. The delay to us in Ste. Cunégonde has already been considerable.

Yours truly,

Granville C. Cunningham

Manager & Chief Engineer.

P27/D1,62

1824^a
Lettre n° per-
mission d'assassin
Granville A. Canning

P27/D1,62

question sera posée
en considération à la prochaine
assemblée du conseil pour être
répondu.

— 2825 —
Lettre ouverte
à une dame
heureuse
A. Gosselin



Bureau du Greffier de la Cité
Hôtel-de-ville

Montreal 18 Juin 1894

au greffier de la cité
de l'arrondissement de Montréal
Montréal

Je suis chargé par le comité spécial du
Conseil de la cité de Montréal de m'informer
envers de vous pour savoir si l'ordonnance
de votre municipalité de poser un réglement,
enjoumme à l'acte 57 Vict. chap. 50, ordonne
que pendant toute ou partie de l'année les
magasins d'une ou plusieurs catégories dans
la municipalité soient fermés vendredi
chaque semaine ou quelque jour que ce soit deux
semaines, après le temps nécessaire et déterminé
dans ce but par le dit réglement.

Un réglement peut être obligé
dans certaines conditions

A. Gosselin
au greffier de la cité

P27/D1,62



Pièces réunies

DÉBUT

Province de
Québec, de
la Cité de
Ste-Cunégonde de
Montreal

Oavis Public
est par le présent donné que les
Évaluateurs sous-signés de la
Cité de Ste-Cunégonde de Mont-
réal ont complété les Rôles d'Éva-
luation pour les immeubles ou
biens fonds ainsi que les rôles pour
taxes personnelles pour tous les
quartiers de la Cité et qu'ils sont dé-
posés en leur Bureau, à l'Hôtel
de Ville, où ils peuvent être vus
et examinés par toutes personnes
intéressées, jusqu'à samedi le
~~vingt-neuf~~^{troisième} jour de juin prochain
~~1894~~¹⁹⁰³ et que les dits Évaluateurs s'as-
sembleront en leur Bureau à 3 heu-
res de l'après-midi pour réviser
les dits Rôles, et entendront et ex-
amineront toutes les plaintes
qui leur seront soumises concer-
nant toute inscription aux dits
Rôles. Mardi, le ~~vingt-troisième~~^{troisième} jour
de ~~juillet~~^{juin} prochain, ~~1894~~¹⁹⁰³

Donné à Sainte-Cunégonde
de Montreal ce ~~dix-septième~~^{neuvième}
jour de juin, mil neuf cent quatre-
vingt-quatorze (1894) 1903

G. Paché Ludger Hamelie
Samuel Desjardins
H. K. Bassette

Je Saisis que Certifie sous mon Serment d'officier
que je dépose l'avis des évaluations, concernant
le rôle d'évaluation pour la cité de St-Léonard
de Montréal, une en français et l'autre
en anglais, à la partie de l'Hôtel de Ville et
aussi à la partie de l'Ecole de St-Léonard.

St-Léonard ce 18^e jour juin 1894

Louis Martin

H.C.F.

Province of
Quebec
City of Ste
Cunegonde
of Montreal

Public Notice
is hereby given that the undersigned Assessors of the City of St Cunegonde of Montreal have completed the valuation Roll of immovables as well as the Rolls for personal taxes for all the wards of said City and that the same are left at their office at the City Hall, where they may be seen and examined by any person interested until Saturday the ~~fourteenth~~^{twentieth} day of June next (1903) and that the said Assessors will meet at their aforesaid office at ~~three~~^{half past three} o'clock in the afternoon to revise the said Roll and to ~~hear~~^{hear} and examine all complaints that may be brought before them respecting any entry in such Roll, on Tuesday the ~~third~~^{fourth} of ~~June~~^{July} (1903) next (1903)

Given at St Cunegonde of Montreal this ~~eighteenth~~^{ninth} day of June One Thousand Eight hundred and Ninety four (1894) & three, 1903

a Picki Lucger Gamelin
Paul Desjardins
R.L. Bezzette

I the undersigned do hereby certify
that I have this day placed on the public
notice concerning the Valuation Roll of
the City of St. Camille, at the door
of the town hall and also at the entrance
door of the said City.

St. Camille this 18 day of June 1894

Louis Martin

H.C.P.

- 2826 -
avis public
re évaluation
des évaluations

Le 18 Juin 1894

P27/D1,62



Pièces réunies

FIN

A Mons. le Maire
et les Conseillers
de la Cité de la Communauté de
Montréal.

L'humble requête des
sousignés explose respectueuse-
ment, savoir:

À la dernière session du Par-
lement de Québec une loi fut passée
autorisant la Cité de Montréal (au-
tres, à faire des règlements au su-
jet de la fermeture à bonne heure.

La cité de Montréal a pris
en considération, les requêtes qui
lui ont été présentées à ce sujet, et
est prête à accorder, aux requi-
sants, les favors demandés, pour-
vu toutefois que les villes & cités voi-
sines fassent de concert avec elle
en accordant la fermeture "à bonne
heure" afin qu'il y ait justice égale.

L'opposante demandant être
à votre honorable Conseil, de bien sou-
loir se rendre à leur humble requi-
ète en accordant la "fermeture à bon-
ne heure" telle que demandée par
la grande majorité des marchands
de Montréal.

Et vos requérants ne cesseront
de prier

St. Léonard 28 juin 1894

P27/D1,62

D. Mercure
Jos. H. Dore
Arthur. Bros.
Louis Couillard.
Louis Desjardins
J. Léonard et fils
J. Charbonneau
J. B. Fleury
H. Gauthier

2826^{me}

Requête re fermeture
de bonne heure

8 juin 1894

P27/D1,62

P27/D1,62

PROVINCE DE QUEBEC

CITE DE

Ste-Cunegonde de Montreal.

A Et Latande ob M. Ducharme

Echevin

MONSIEUR,

Sachez que ce Conseil s'est, le *27 Juin* *1894*, ajourné à *Lundi* *1894* jour d' *27 Juin* à *9 huit heures P.M.*

Chr. Portier
Greffier.

P27/D1,62

Ste-Catherine 16 : juin 1894
Je suis tenu à certifier par la présente avoir tenu
à temps C. D. Lalonde & G. H. Duchesne à leur domicile
respectivement connus et ajournement et ensemble du 11 : juin
aujourd'hui soir 18^e juillet 1894 à 8 P.M.

Louis Morin
Jaspol S.


AVIS D'AJOURNEMENT

P27/D1,62

Sainte-Cunegonde le 19 Juin 1894

L'Amault. G. Latulipre
as Selur St. Morin
L'Anthonomus J. L. Léonard
R. B. Dumont J. Létellier
M. E. Lyman Turner

Monsieur,

Avis vous est par le présent donné
qu'une assemblée de tous les comités aura lieu demain
Mercredi le 20me jour de Juin courant à sept heures et demi
P.M. dans une des salles de l'Hôtel de Ville où il sera
question d'affaires importantes.

Fait par ordre


Ch. G. Borlais
Greffier

P27/D1,62

Je soussigne Certifié sous mon serment
d'officier que j'ai lini ci- dessous remis respectueusement
un avis de convocation d'assemblée de tout les Comitès ci- dessous
mentionnés suivant : Fr. H. Hamault, A. S. Delisle, G. A. Ducharme,
J. B. Durocher, M. C. Poirier, C. H. Tralonde, H. Marin,
J. A. F. Leonard, & Joseph Routhier, pour mercredi le
20^e Juin courant 7^h 30 P.M.

St-Léonard le 19^e Juin 1894

Louis Staché N.C.H.

Assemblée de
tous les comitès

G. J. Gryphie

Le 28 -

Le 28 -

Messieurs le Maire et les Conseillers
de la Ville Sté Cunigonde de Montréal
Messieurs.

Nous pensions pouvoir s'ex-
empter d'aller frapper @ la porte de vo-
tre honorable Conseil, mais la rigueur
exceptionnelle de l'hiver dernier nous
y obligent.

Le dernier bois que nous avons acheté
(\$60.00) pour finir la saison n'est pas
payé ainsi que les fournitures d'éco-
le des enfants pauvres pour l'année
scolaire, et les fonds que l'on receil-
lent le Dimanche et que l'on desti-
nent @ soldes ces comptes servent
@ l'entretien de cinq familles de
vieillards et malades, que nous ne
pouvons pas abandonner @ présent
Esperant que vous viendrez @
notre secours, nous ne cesserons de prier

au nom de la Conférence St V de Paul
Votre Serviteur,

F. X. Chardillon

pres.

Sté Cunigonde 19 Juin 1894

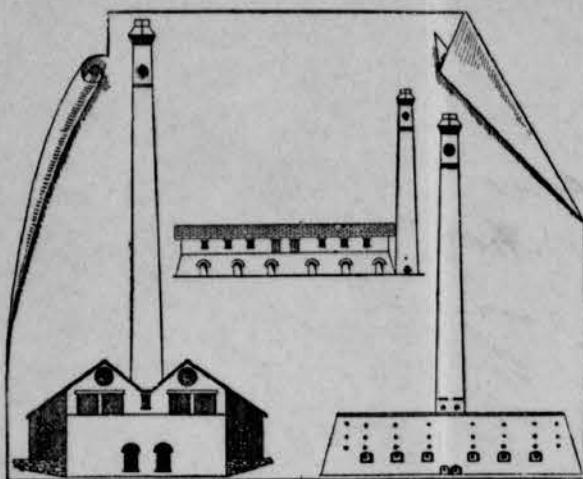
F.B. pour vous donner une idée de nos dépenses d'hiver
Je vous dirai qu'on @ en en moyenne 40 familles
d'Automne @ Juil, @ 75 @ chacune par semaine ce n'est
pas beaucoup et ça se monte @ \$480.00 chaussons ils
s'habillent 50.00 pour ne parler que des gros vêtements
et plus il y a la viande pour malades les rentées quelques fois
charroyage du bois etc.

F. X. C.

P27/D1,62

2828^a
Lettre de M. Vincent
de Paul
H. T. Chodillon

P27/D1,62



CHAS. THACKERAY & CO.

Mechanical Engineers and Contractors.

Patentees and Proprietors of Patent Kilns, Cremators and Incinerators.

OFFICE: 145 ST. JAMES ST.

Montreal, June 20th 1894

To the Mayor and aldermen of
St. L'uregonde Council
Gentlemen we beg to ask that
you would kindly visite our
Incinerator on Gregory Farm
together with both St. Antoine
and St. L'urie Councils. We
are desirous to make an offer
to build one or more of our
Incinerators to accomodate the
three Municipalities. for the
Distructore of Garbage & Night Soil

#6

Yours truly

Chas Thackeray. M^o

P27/D1,62

2829

Invitation au
site de l'incin-
erateur de Montreal
M. Shackley

Le 18 juillet 1911 à 11 h 30
à l'incinérateur de Montreal
18, rue Sainte-Catherine Est
à Montréal.
L'incinérateur de Montreal
est une grande usine
qui brûle les déchets
et décharge les déchets
dans le fleuve Saint-Laurent.

P27/D1,62

- 2829 -

Lettre réclamation
Theo. Dufekot M.D.

I^e Campagne
20 Jan 1894
Monsieur le Maire
Mairie des échelles de la
Cité I^e Campagne de Montréal
Mercure.

Parce que mon engagement
comme officier de santé de votre
ville il était entendu que dans le cas
de maladie d'orange je serais indemnisé
en proportion des services rendus. J'ai
l'honneur de vous informer qu'après
quelques temps j'ai vacciné pres de
1000 enfants qui a été cause d'une
petite épidémie considérable et que par
le fait j'ai été obligé de négliger ma
petite clientèle. Vous voudrez
bien prendre ma demande en

P27/D1,62

considération et en accord
l'indemnité promise en ce
cas.

Votre tout dévoué

J. H. Gérin-Lajoie

P27/D1,62

Corporation de la Cite de St. Henri.

HOTEL-DE-VILLE

5 PLACE ST. HENRI.

TELEPHONE BELL 8157

St. Henri, le 21 Juin 1894

A Mons. J. P. Vibert
Secrétaire de Sa Couronne

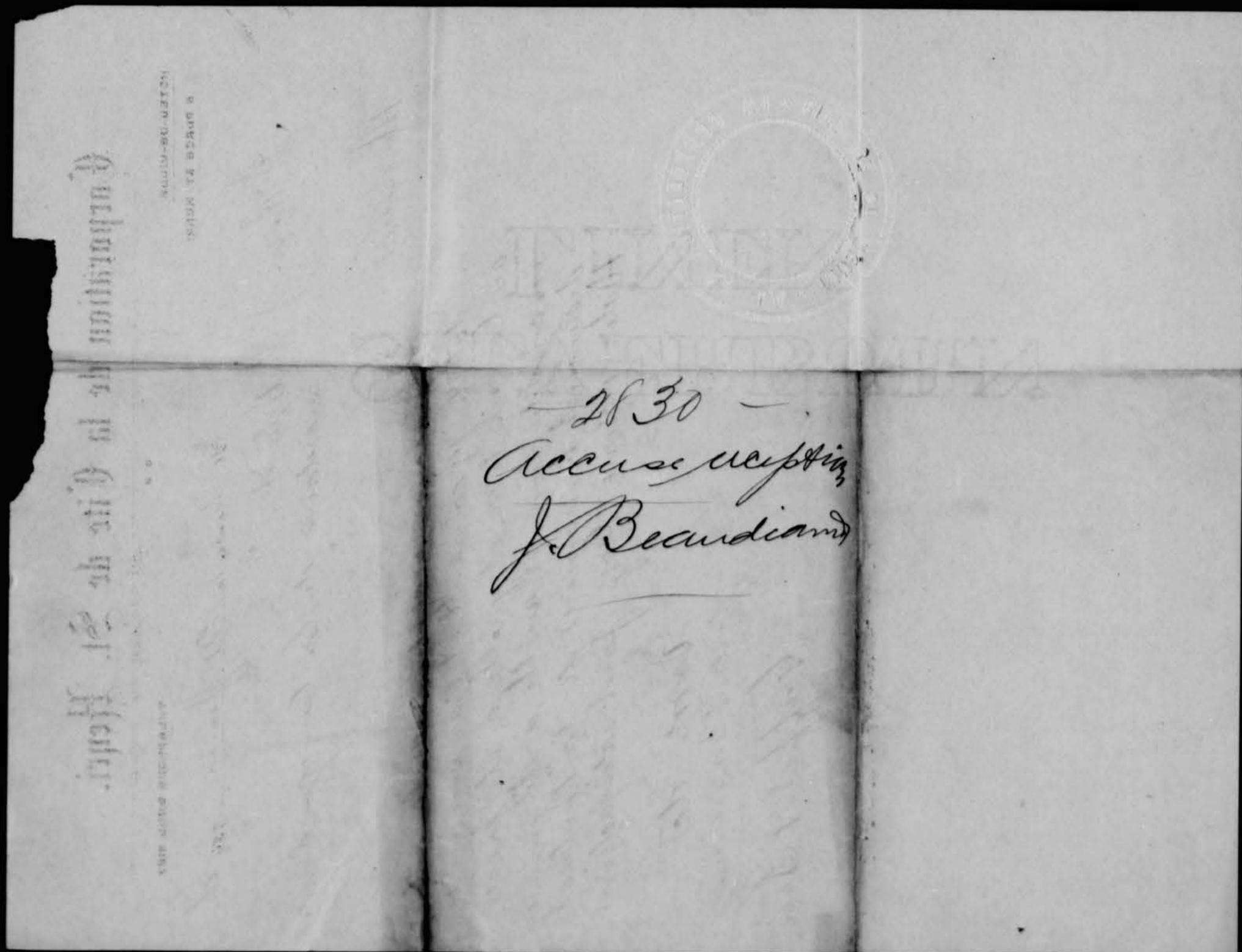
Monsieur

J'accuse réception de la vôtre
en date du 19 courant et l'ai soumise
au Conseil le 20, et quelle a été prise
en considération, et quelle a été immé-
diatement transmise à la "Montreal
Water & Power Co." pour satisfaction

Votre vct
Jules Beauchamp
Greffier & Trés



P27/D1,62



P27/D1,62

95 Queen Street.
Montreal, Que.

38 York Street.
Toronto, Ont.

ADDRESS ALL CORRESPONDENCE TO THE COMPANY.

The Royal Electric Company.

Montreal, Que. JUNE 22nd, 1894.

Chas. F. Portier, Esq.

City Clerk,

Corporation of Ste Cunegonde,

Dear Sir:-

We have your favor of the 19th instant ordering two 32 c.p. lamps to be placed in your municipality as per ours of the 25th Ult, for which accept our thanks. We have given instructions to have these lamps installed at once.

Referring to that part of your letter regarding the moving of the fence opposite our property Corner Atwater & Albert Street ,we beg to enclose you herewith copy of a letter sent by us to Mr J.Emile Vanier on the 22nd instant,wherein you will note that we are willing to allow the fence in question to be moved,provided you bear the expense of same.

Yours truly,

The Royal Electric Co.

Chas. W. Nagan
Manager.

P27/D1,62

— 28 (3) —
Lettre rédigée par
Royal Electric

22 May 1882

Miss L. Porteau, Mad.

City Office,

Opposition to the Canadian

Dear Sirs:-

We have now taken to this matter ourselves and are to be
pleased to bring it to your consideration as far as we can to the best of our
knowledge of important news. We have given the Canadian
Government notice of our intention to do so.

Referring to the last letter respecting this matter
I have opposite Mr. George A. Miller & Miller Street, we beg to
inform you that a copy of Mr. T. R. Miller's letter on
the subject of giving the same to the Canadian
Government has been sent by us to the same.
Yours truly,

P27/D1,62

Ste Luregonde 25 Juin 1945

au Comité Ste Luregonde

je donne avis que je continuerai à tenir mon état de Boucher au N° 3326 N.D.
ci-inclus (30.00) le montant de la licence

Theodore Laberge

Litt. 32 -
Licence de
Boucher
J. Laberge

Reçu et déposé \$30.00

J. P. V.
\$ 30.00 \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$

P27/D1,62

PROVINCE DE QUEBEC)
DISTRICT DE MONTREAL)

COUR SUPÉRIEURE.

Joseph A. Gougeon,

Demandeur

vs.

La Cité de Ste-Cunégonde,

Défenderesse.

Mémoire des frais en Cour Supérieure taxé à	\$170.94
Intérêt du 26 Juin 1894-----	15.37
Mémoire de la Cour d'Appel taxé à-----	140.50
Intérêt du 21 Mai 1895-----	4.90
Mémoire en Cour Suprême taxé à-----	85.66
Intérêt du 9 Décembre 1895-----	.40

TOTAL-----	\$417.77

P27/D1,62

28324

COUR SUPERIEURE

MONTREAL

26/6/94

Joseph A. Gougeon,

Demand-

vs.

La Cité de Ste.Cunégo nde

Défend:

MEMOIRE DE FRAIS

P27/D1,62

GRAND TRUNK RAILWAY COMPANY OF CANADA

GENERAL MANAGER'S OFFICE

MONTREAL

June 26th, 1894.

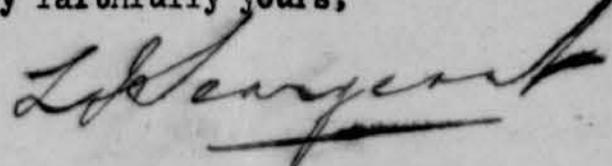
B.

Dear Sir:-

I duly received your letter of the 22nd, inst., in which you state that the Corporation of the City of Ste. Cunegonde is ready to pay its proportion of the cost of placing gates at Atwater Avenue. I will make application to the Municipality of St. Henri as provided in the third clause of the agreement upon the subject. Instructions have been given to the Company's Engineer to provide the necessary gates and shanty for the care-taker, in view of opening this level crossing.

I am, dear Sir,

Very faithfully yours,



General Manager.

Chas. F. Perlier, Esq.

City Clerk,

Ste. Cunegonde de Montreal.

P27/D1,62

2833
lettre au baron
de l'avenue Atwater

L.J. Sargent

Dear Sir:-

I duly received your letter of the 22nd, in
which you advise that the Colonization of the City of St. John
is now in hand so far as the proposed
settlement of the Island of Newfoundland is concerned.
I will make application to the
Department of Agriculture for information
as to the best time to plant as well as the
best seed and also for advice on the
best method of preparing the land for
the proposed settlement.

I am, dear Sir,

Very truly yours

General Manager.

Geo. E. Bourne, Esq.

City Clerk,

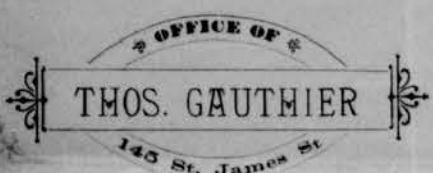
St. John's, Newfoundland.

P27/D1,62

BELL TELEPHONE 2064

Accountant, Commissioner, Liquidator, Valuator

AND INSURANCE ADJUSTER



Montreal, June 26, 1894

A la Côte du St. Léonard
sélect de Montréal
en aux Contractors des
parages en appelle de la Rue N.Dame

Le Sousigné garantit
la Coupe pour un égout que je fais
faire par M. Al. Haule en face de
ma propriété no 315 8me N.Dame
ne blessera, et si aucun dommage
est causé par la dite Coupe défaillante
je m'engage à en payer le
Court.

Thos Gauthier

P27/D1,62

2833⁹

Garantie reçue
pour égout

Mrs Gauthier
le Juin 1894

P27/D1,62

Sainte-Cunégonde, 27 juin 1894

L. H. Renault, A. J. Delisle, H. Morin
J. Luttrell, J. G. R. Leonard, G. N. Dur
Charme, J. B. Durocher, M. E. Lymburner
C. F. Laffond.

Messieurs

Avis vous est par le présent donné qu'une assemblée
de toutes les Comités aura lieu vendredi le
vingt-neuvième jour de juin 1894, à sept heures et demie

P. M. dans une des salles de l'Hôtel de Ville où il sera question d'affaires importantes.

Par ordre,



Greffier.

P27/D1,62

Je saurais Certifié sans mon serment
Affirme que je lui ai nommée en place d'affair de
M. M. L. H. Renault, H. Marin, S. Delisle M. E. Kymmer
J. A. R. Leconard, C. D. Lalonde & G. N. Ducharme J. P. Boucher
Chaque une amis de Convocation d'assemblée tous les comitie
pour Vendredi le 29: juillet Comme à 7.30 Recepte ^{offre de} Joseph Rattell
que nous fass dans les lettres --

Louis Turc
H. C. &

28 32
avis assemblée
tous les comitie
Greffier

P27/D1,62

Province of Quebec
District of Montreal

SUPERIOR COURT

No. 240

EX-PARTÉ

Jos.A.Gougeon & al

Petitioners

&

La Ville de Ste.Cunégonde

Respondent

Bill due Mr N.Charbonneau atty of the Petitioner under
judgt of the 26th June 1894 maintaining the petition and
annulling the By-Law No.73 |so far as the properties of ~~the~~
the Petitioners are effected|passed by the council of the
City Respondent on the 8th May 1893- with costs

Paid fylng petition-----	\$5.00
Paid bailiff-----	1.50
Tax of Damase Legault-----	2.00
* M.Desforges 2.00 J.Villeneuve 2.00-----	4.00
* X.ST.Pierre 2.00 E.Rochon 2.00-----	4.00
Be J.B.Dagenais-----	1.00
Fee cross-examm of 3 witnesses of Respondent over 3 -\$2.00-----	6.00
Attorney-----	60.00
Jugt.I.20 Preparing bill 1.50-----	2.70
Certificate-----	0.90
Enq-fee 15.00 Merits fee 22.00 -----	27.00
	\$III4.10

P27/D1,62

-2-

Report----- \$114.10

Exhibit- copie de regt---- 1.04

Copie de protêt----- 3.00 4.04

Subpoenas et copies----- 1.60

Signification do----- 4.75

Subpoenas et copies----- 1.60

Signification----- 4.45

12.40

Depositions----- 40.10

Liste à l'enquête----- 0.30

\$170.94

Vraie copie

Nap Charbonneau

Avocat des Requérants

P27/D1,62

28349

No. 240

26/6/94

COUR SUPERIEURE

Jos.A.Gougeon & al

Requérants

vs

La Ville de Ste.Cunégonde

Intimée

MEMOIRE & AVIS DE TAME

Copie à MM Adam & Plourde

P27/D1,62

GRAND TRUNK RAILWAY COMPANY OF CANADA

OFFICE OF THE TREASURER

MONTREAL

June 27th 1894

G.N.Ducharme Esq

City Clerk

City of St Cunegondee P.Q.

Dear Sir:-

Upon the intimation from the Secy-Treasurer
of St Henri that payment in terms of the Agreement entered into
with the Municipalities for the erection of Gates &c at Atwater Avenue
is ready the work has been put in hand and I shall be obliged if you
will remit the \$250.00 as agreed .

Yours truly,

Ankney

Treasurer.

P27/D1,62

